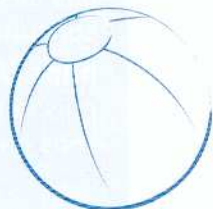


Du nouveau pour vos activités. La nouvelle **“Offre sports et activités culturelles”** permet aux postiers et à leurs familles de bénéficier d'une participation financière pour la pratique d'une activité sportive et/ou culturelle.

Voici ses modalités :

- la pratique de l'activité doit être effectuée dans une association de La Poste ;
- la participation financière de La Poste est de 60 % du coût de l'activité. Le plafond annuel maximum est :
 - de 60 euros pour le postier retraité,
 - de 60 euros pour son enfant de moins de 20 ans à charge,
 - de 30 euros pour son conjoint ;
- la demande est à faire en ligne sur le site Internet Portail Malin du 1^{er} septembre au 15 août.



En pratique

- 1 Connectez-vous au Portail Malin : **www.portail-malin.com**
 - Nom d'utilisateur : **offre**
 - Mot de passe : **sociale**
- 2 Cliquez sur l'espace dédié **“Sports et activités culturelles”**.
- 3 Cliquez sur “Je crée mon compte et fais une demande Offre sports et activités culturelles” et remplissez le formulaire.
À noter :
Indiquez votre ancien identifiant RH, qui figurait sur vos fiches de paie. Pour la création de compte, votre mot de passe doit impérativement comporter entre 8 et 14 caractères.
- 4 Transférez les justificatifs numérisés au préalable (RIB, facture...). Vous pouvez, par exemple, photographier vos documents à l'aide d'un smartphone, les enregistrer sur l'ordinateur et les télécharger.
- 5 Votre dossier sera alors étudié et validé, puis le remboursement sera effectué par virement sur votre compte bancaire sous quinzaine.

- Besoin d'aide ?
- Pas d'accès à Internet ?
- Pas de possibilité de scanner vos documents ?

Contactez la ligne de l'action sociale :

0 800 000 505 Service & appel gratuits

Choix 2.